PETIT COURONNE

DEMANDE DE LOCATION

SALLE « LE SILLON »

PARTICULIER, CE, ENTREPRISE

ANNEE 2027

Préambule :

Le Sillon est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de type L, 3ème catégorie. A ce titre, son fonctionnement doit respecter un certain nombre de règles pour la sécurité du public et des organisateurs, locataires ou exploitants.

La Ville de Petit-Couronne est maîtresse de la tenue du planning de location de la salle. Elle se réserve le droit d'arbitrer dans le cas où plusieurs personnes seraient candidats pour la même date.

De même, dans le cas où des élections seraient programmées le week-end de la réservation, la Ville serait dans l'obligation d'annuler la réservation, la salle « Le Sillon » étant désignée comme bureau de vote.

Les salles municipales sont louées aux particuliers pour des manifestations à caractère privé ou familial. Le locataire doit être majeur. La location génère le paiement d'une redevance. Toute sous-location ou prête-nom est strictement interdite.

Si ces conditions ne sont pas remplies, la ville de Petit Couronne se réserve le droit d'annuler la demande à tout moment.

Demande de location :

Le demandeur est à la fois le signataire du contrat de location, le représentant pour les états des lieux d'entrée et de sortie. Il est également le signataire des consignes de sécurité du Sillon et le responsable de la sécurité du public et des lieux lors de la location. Si ces conditions ne sont pas remplies, la ville de Petit Couronne se réserve le droit d'annuler la demande à tout moment.

La salle « *LE SILLON* » située rue Winston Churchill à Petit-Couronne :

Nom, Prénom : _____☎_____

Adresse : _____

Mail : _____

Motif de l'occupation : *cocher*

❒ Mariage
❒ Baptême
❒ Réunion familiale ou amicale

Date(s) souhaitée(s) : *mettre plusieurs dates par ordre de préférence*

Choix 1 : _____
Choix 2 : _____
Choix 3 : _____

Nombre de personnes : _____ *(minimum de 150 personnes, 300 personnes assises et 485 personnes debout)*

Avez-vous déjà loué l'une de nos salles ? ❒ Oui ❒ Non

Si oui, à quelle date ? _____

Aspects Techniques :

La salle du Sillon peut être configurée :

- A plat : public debout *(capacité maximum 300 personnes)*

- A plat : avec mobilier *(capacité maximum 300 personnes assises)*
    - Chaises : 300 maximum
    - Tables : 50 plateaux rectangulaires en individuels *(4 personnes par table rectangulaires 156x76cm)* ou 30 plateaux ronds *(8 à 10 personnes pour les tables rondes 150cm)*

Vous pouvez disposer du bar, des loges, des vestiaires et de la cuisine *(uniquement adaptée pour la réchauffe)*.

Tarifs 2027 :

	Lundi au vendredi	Forfait week-end
Particulier PTC		1 034.00 €
Particulier Extérieur		2 868.00 €
Entreprise	2 107.00 €	3 146.00 €
Comité d'entreprise	947.00 €	1 397.00 €

Amplitude horaire : ***Service Sécurité (☎ 02.32.11.48.41)***

- **Lundi au Vendredi** : 7h-14h15 /15h45-23h
- **Samedi et Dimanche** : 10h-12h / 17h-22h

Procédure de location :

La réservation sera acquise, sauf annulation par nécessité, qu'à la signature du contrat 3 mois avant la location avec les pièces suivantes :

Le contrat dûment signé par les deux parties,

- Le règlement intérieur dûment signé par le locataire,
- Le mandat de prélèvement signé au nom du locataire (si le locataire refuse de signer le mandat de prélèvement la location ne sera pas accordée). Il est nécessaire de donner le mandat de prélèvement car il fait office de caution bancaire s'il y a dégradations
- Le RIB (celui-ci doit être au nom du locataire et correspondre à l'adresse indiqué sur le contrat
- **L'attestation d'assurance (avec la mention salle de spectacle pour la salle «le Sillon»**
- Un justificatif de domicile
- Versement de l'acompte de 50 % du tarif de la location après réception d'un titre de recette.

Obligations du locataire :

Le locataire s'engage :

- A respecter l'ensemble des consignes de sécurité
- A respecter l'ensemble du règlement
- A respecter les termes du contrat

Dans le cas contraire, des mesures seront prises et la caution sera prélevé.

Fait à Petit-Couronne, le

Signature,